

Conférence sur le désarmement mondial

En septembre 1971, l'Union soviétique a présenté à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale un projet de résolution ayant pour objet la réunion d'une conférence mondiale sur le désarmement et recommandant qu'une date soit choisie pour la tenue de cette conférence d'ici la fin de 1972. Le Canada a adopté la position selon laquelle, pour qu'elle constitue une étape importante vers le désarmement et le contrôle des armements, il était souhaitable que cette conférence mondiale sur le désarmement soit précédée des travaux préalables nécessaires, qu'elle compte au nombre de ses participants toutes les puissances nucléaires et qu'elle soit tenue au sein même des Nations Unies. Au cours de la discussion de cette question lors de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, la dissension des États membres quant au caractère souhaitable d'une telle conférence et aux conditions qui doivent présider à cette constitution a entraîné le remplacement du projet de résolution originel par une résolution mise de l'avant par un groupe de pays non alignés qui préconisaient qu'à la suite des travaux préparatoires nécessaires, on étudie soigneusement la possibilité de réunir une Conférence mondiale sur le désarmement ouverte à tous les États et invitaient les États à faire part de leurs vues au secrétaire général.

Conférence du Comité de désarmement (CCD)

L'entrée de la République populaire de Chine aux Nations Unies constitue un événement d'une portée incalculable pour l'universalité des futures négociations sur le désarmement et le contrôle des armements. En particulier, elle soulève la question des rapports éventuels de la Chine avec la CCD en ce qui concerne les problèmes touchant la structure même de ce comité, question que le comité devra sans doute étudier l'an prochain. Le Canada préconise depuis longtemps la nécessité de faire participer la Chine et la France à ces initiatives.